

G.E.S/NBA

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES
DOUANES

Clt : R-05

Objet : Avis de recherche pour
vol de fusils et muni-
tions.

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

CIRCULAIRE N° 462 du 2-04-84

DIFFUSION GENERALE

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service qu'un avis de recherche a été lancé par la Section de Tribunal de Dimbokro à la suite du vol d'un important lot de fusils et munitions commis dans le magasin des scellés du Greffe de Dimbokro.

En conséquence, toute saisie portant sur des fusils et munitions devra être signalée à la Sous-Direction des Techniques douanières dans les plus brefs délais avec l'indication des numéros d'identification des fusils.



M. K. ANGOUA